



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
13 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2002**

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec l'Ukraine (2002-2005)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement .....	2-10	2
II. Bilan du premier cadre de coopération et enseignements à en tirer .....	11-13	4
III. Objectifs, domaines d'activité du programme et résultats escomptés .....	14-38	5
A. Objectifs .....	14-16	5
B. Bonne gouvernance .....	17-22	6
C. La sécurité commune et le développement humain .....	23-31	7
D. Protection de l'environnement et développement durable .....	32-38	10
IV. Dispositions relatives à la gestion .....	39-43	11
Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Ukraine (2002-2005) .....		13



## Introduction

1. Au cours de ces 10 dernières années, l'Ukraine n'a cessé de progresser, multipliant ses options et s'ouvrant largement au monde extérieur. Or, bien que le nouveau système socioéconomique mis en place continue d'évoluer, on a enregistré un net ralentissement du développement humain et une augmentation de la population vulnérable. Le deuxième cadre de coopération de pays (CCP) (2002-2005) est à la hauteur des difficultés et des perspectives du processus de transition en cours. Il découle directement de l'analyse présentée dans le bilan commun de pays et des stratégies du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui vient de s'achever. Il a également été établi sur la base des résultats de l'examen de pays achevé en 2000 et du cadre de résultats stratégiques pour la période 2001-2005. Le CCP a été formulé sur la base de consultations menées avec différents partenaires : pouvoirs publics, aux échelons national et local, organismes des Nations Unies, bailleurs de fonds bilatéraux, institutions multilatérales et représentants de la société civile et du secteur privé.

### I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain

2. L'Ukraine a acquis son indépendance en 1991. Avec une population avoisinant les 50 millions d'habitants et une surface habitable de 603 700 kilomètres carrés, le pays dispose d'atouts non négligeables pour son développement : niveau de développement humain élevé, essentiellement dû aux investissements sociaux préalables à la transition; zone de « terre noire » extrêmement fertile qui faisait de l'Ukraine le « grenier » de l'ex-Union soviétique; et abondantes ressources minérales, notamment en manganèse, uranium, minerai de fer et charbon. Toutefois, il existe un important décalage entre le potentiel du pays et les résultats obtenus en matière de développement. Lors de sa transition du système socialiste à un mode d'administration démocratique avec économie de marché, l'Ukraine a connu un recul économique constant. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant, évalué à 700 dollars en 2000, a baissé de 50 % en 10 ans. Parallèlement, la réforme progresse lentement, le système bancaire est déficient, le

patrimoine national n'est pas suffisamment compétitif, les niveaux d'investissement et d'épargne sont faibles; et les pratiques budgétaires laxistes ont engendré de gros déficits.

3. L'Ukraine a réalisé des progrès dans l'établissement d'un système d'administration démocratique. Les citoyens jouissent de la liberté de choix et d'expression et ont accès à diverses sources d'information. La société civile, bien qu'à l'état naissant, commence à se développer et les organisations non gouvernementales sont plus répandues. Par ailleurs, les villages et les municipalités sont gouvernés par des autorités élues. Le système d'administration continue, cependant, de fonctionner sur un mode centralisé, et le pays ne cesse de se heurter à d'importants problèmes dans l'élaboration et le renforcement d'un système d'administration démocratique. Il reste encore à instaurer la pleine participation des individus à la prise de décisions d'ordre public concernant leur mode de vie et à parvenir à la transparence et à la justification de l'emploi des ressources publiques. L'application des lois et des règlements est arbitraire, l'information circule mal, et les administrateurs locaux n'ont pas tous les pouvoirs qui leur permettraient de répondre aux besoins de leurs administrés.

4. Le Cabinet des ministres a lancé le programme sur les réformes en vue de la prospérité, qui a été adopté par le Parlement en tant que déclaration de politique générale pour la période 2000-2004. Le développement humain, la lutte contre la pauvreté, la compétitivité économique et l'intégration à l'Union européenne y sont identifiés comme des grandes priorités stratégiques pour la prospérité. Ce document directif a été établi sous l'angle du développement humain, suivant le schéma présenté dans le rapport annuel du PNUD sur le développement humain, et a, avec les récentes déclarations présidentielles et ministérielles, servi de document de référence pour préciser les activités du cadre de coopération de pays exposées dans le présent document. La mise en oeuvre intégrale du programme nécessite, toutefois, que l'on compose une vaste mosaïque de politiques, fondées sur le soutien de l'opinion publique et le consensus aux échelons présidentiel, ministériel et parlementaire, permettant d'apporter aux Ukrainiens une forme de prospérité durable. Les pouvoirs publics ont donc besoin d'un appui constant pour améliorer les

politiques et promouvoir le renforcement des capacités en faveur du développement participatif.

5. Le recul économique persistant des années 90 a eu de graves répercussions à long terme sur les revenus et les conditions de vie de la population. La dégradation des avantages et services sociaux consécutive à des réductions des dépenses publiques globales, conjuguée à une politique d'amortissement progressif des dépenses de prestations sociales, n'a fait qu'aggraver la situation au regard du développement humain. Les arriérés de salaire ont atteint des proportions alarmantes et ce sont les fonctionnaires, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui ont été les plus durement touchés. L'évaluation de la pauvreté menée par les pouvoirs publics révèle que près de 26,7 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (minimum vital évalué à 22 dollars par mois). Et si l'on prend en compte les normes internationales, le pourcentage est encore bien plus élevé (70 % ou plus). Parallèlement, le secteur informel de l'économie s'est considérablement développé et représente actuellement environ 40 % du PIB. Le secteur de l'économie parallèle procure certes un emploi saisonnier et régulier à un grand nombre d'individus, mais il les exclut de toute protection sociale et de l'application des normes du travail, et il laisse les contributions locales impayées. La lutte contre la pauvreté a été désignée par le Gouvernement comme un objectif capital et l'une des priorités du développement.

6. Les pouvoirs publics et l'ensemble des bailleurs de fonds s'accordent pour déclarer que la reprise économique est amorcée. Depuis 2000, l'Ukraine a connu un taux de croissance positif de 5,8 % et un taux d'inflation de 25 %, tendance qui devait se confirmer en 2001 avec une réelle croissance enregistrée, la maîtrise de l'inflation et le quasi-équilibre du budget national, autant de signes d'une prospérité grandissante à Kiev. Mais l'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Les responsables politiques doivent jongler avec la nécessité de soutenir la croissance d'une part et l'obligation d'offrir aux défavorisés un meilleur accès aux créneaux de l'économie de marché d'autre part. Dans ce contexte, la production agricole est un secteur névralgique sur lequel le Gouvernement concentre son action. Dans le même ordre d'idées, le système éducatif est réorganisé pour l'adapter à la nouvelle donne de la concurrence mondiale. Une attention

particulière est également accordée au développement des technologies de l'information.

7. La montée de la pauvreté s'est accompagnée d'une baisse des dépenses sociales qui a eu des répercussions dommageables sur les groupes de population vulnérables et, plus largement, sur la population dans son ensemble. On peut en mesurer la portée à partir de divers indicateurs en matière de santé, notamment l'espérance de vie et les taux de natalité en baisse. L'Ukraine fait déjà face à une épidémie de sida confirmée qui engendre, à l'heure actuelle, le taux le plus élevé de contamination par habitant de toute l'Europe orientale. Pour réagir avec efficacité, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales doivent renforcer leurs moyens en s'attachant tout particulièrement aux volets prévention et soins. Avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,742 en 1999, le pays se range à la soixante-quatorzième place sur un total de 162 pays, alors qu'il se trouvait en 1992 à la quarante-cinquième place (IDH de 0,823), selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. L'Ukraine connaît également une croissance démographique négative, étant passée d'environ 52 à 50 millions d'habitants au cours des récentes années de transition.

8. Les autorités restent confrontées à des problèmes de sécurité humaine. En République autonome de Crimée, les processus de réinstallation, d'intégration et d'épanouissement de près de 260 000 anciens déportés se poursuivent. Des initiatives locales, soutenues par l'Organisation des Nations Unies, ont réussi à maintenir la paix et la stabilité dans la région, mais la situation reste tendue et appelle un appui sans faille en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le développement social, économique et écologique et la réadaptation psychologique à long terme des populations touchées par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl constituent une autre tâche importante qui incombe au Gouvernement. Or, les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette tâche manquent et la lassitude des bailleurs de fonds rend de plus en plus difficile la mobilisation de fonds auprès de la communauté internationale. La centrale a définitivement fermé ses portes le 15 décembre 2000 et un programme de 720 millions de dollars, financé à l'échelon international, a été lancé pour la construction d'un nouveau sarcophage plus résistant autour du réacteur contaminé. Cependant, les conséquences de l'accident de Tchernobyl pour les populations

continuent de ravager la région, que ce soit sur le plan social, économique, écologique ou sanitaire, et la vente de produits agricoles issus du sol de cette zone reste impossible.

9. Les taux généraux de pollution et de dégradation de l'environnement en Ukraine restent beaucoup trop élevés. Le pays contribue pour environ 6 % aux rejets de dioxyde de carbone dans le monde, essentiellement du fait de son retard en matière de technologie industrielle et énergétique. Au cours de la période de transition, le phénomène d'épuisement de la biomasse et d'appauvrissement des zones de terres humides s'est accentué, compromettant la richesse de la diversité biologique de l'Europe. Outre les problèmes de changements climatiques et les questions de diversité biologique et de terres humides, la gestion de l'environnement urbain est extrêmement préoccupante. Le traitement des déchets et la valorisation de modes de vie sains sont des questions de plus en plus importantes aux échelons national et local.

10. Les priorités du développement énoncées ci-dessus correspondent au programme gouvernemental sur les réformes en vue de la prospérité, qui est axé sur l'investissement dans les capacités tant humaines qu'institutionnelles par le biais d'interventions dans les domaines social, économique et écologique. De la même manière, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement témoigne de l'importance du système des Nations Unies dans l'appui à la transition du pays vers la démocratie et l'économie de marché. Il a également pour objectif de répondre aux besoins des groupes de population vulnérables qui subissent le contrecoup du processus de transition. Les priorités du Plan-cadre sont les suivantes : a) améliorer les institutions et les pratiques en matière d'administration publique; b) favoriser une croissance économique équitable qui permette de vaincre la pauvreté; c) faciliter l'accès aux services sociaux et en améliorer la qualité afin de préserver le capital humain; et d) promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

## **II. Bilan du premier cadre de coopération et enseignements à en tirer**

11. Le bilan du premier cadre de coopération, qui s'est achevé en 2000, a montré que, malgré des

ressources financières limitées, le PNUD avait été un partenaire important du développement de l'Ukraine. Ayant acquis la confiance des pouvoirs publics, de la société civile et des bailleurs de fonds, il est parvenu à renforcer les capacités nationales et à répondre aux besoins immédiats et à long terme des pouvoirs publics et de la société.

12. Au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération, l'action du PNUD a porté sur les trois grands domaines de programmation suivants : a) bonne gouvernance; b) formation de revenus, emploi et protection sociale; et c) protection et gestion de l'environnement. L'actuel cadre de coopération reposera sur un certain nombre des résultats positifs obtenus avec le premier cadre, à savoir :

a) Dans le domaine de la conduite des affaires publiques, des conseils sur la façon de mener les réformes, prodigués auprès du Cabinet du Premier Ministre, des comités d'État et des principaux ministères, ont permis d'instaurer des mécanismes de prise de décisions ouverts, avec la participation du public. On a entrepris de recueillir l'appréciation de la société civile sur le programme et l'action du Gouvernement. Dans le même ordre d'idées, les rapports sur le développement humain ont eu un retentissement sur la logique qui guidait l'action du Gouvernement, les grands concepts qui y sont énoncés ayant influé sur ses politiques. Les bases de la future assistance dans le domaine de la conduite des affaires publiques ont ainsi été jetées;

b) En ce qui concerne la protection sociale et les moyens de subsistance durables, le PNUD a judicieusement recouru à des projets pilotes pour démontrer de quelle façon l'on pouvait améliorer l'existence des populations. Le projet sur les petites et moyennes entreprises a dévoilé des solutions en matière de planification commerciale et de création d'emplois, qui pourraient étayer l'action menée pour lutter contre la pauvreté. De même, le projet d'intégration et de développement de la Crimée est parvenu à créer des conditions permettant aux anciennes populations déportées de Crimée et d'autres nationalités de vivre dans la paix et la stabilité;

c) Dans le domaine de la gestion de l'environnement, les résultats obtenus en matière de réadaptation sociale et psychologique des populations sinistrées de Tchernobyl sont incontestés, ce qui permet

d'envisager d'appliquer le même type de mesures aux secteurs social, économique, écologique et agricole.

13. Les autres enseignements suivants, tirés de l'examen de pays et des appréciations communiquées ultérieurement par le Gouvernement et le siège du PNUD, ont servi de base pour l'élaboration du deuxième cadre de coopération :

a) Le premier cadre de coopération comportait diverses interventions qui n'étaient pas cohérentes selon l'approche programmatique. Il importe donc de modifier la stratégie de façon à donner à l'assistance du PNUD une orientation programmatique et à la recentrer sur un nombre restreint de domaines dans lesquels le PNUD peut montrer très nettement ses compétences particulières et prendre l'initiative de la coordination des opérations;

b) Le PNUD disposant de peu de ressources, la pratique qui consiste à recourir à des projets pilotes qui font la démonstration de résultats et permettent ainsi de mobiliser des fonds devrait être maintenue. Le bureau de pays devrait continuer à puiser dans les ressources qui peuvent être mobilisées auprès de l'ensemble des donateurs. Il devrait également s'attacher à collecter des fonds auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de Capacités 21 et du secteur privé;

c) Le PNUD devrait mettre en oeuvre des programmes au niveau de la population locale et au niveau national du fait qu'ils offrent un moyen idéal de porter à la connaissance des responsables des politiques nationales tous les enseignements tirés de l'expérience à l'échelon local;

d) La plupart des projets étant exécutés à l'échelon national, il est essentiel que le PNUD instaure un système efficace de gestion de l'exécution nationale;

e) Le PNUD devrait renforcer la surveillance axée sur les résultats et suivre les répercussions de ses interventions sur les conditions de vie de la population. Des dispositifs permettant d'exercer un tel contrôle devraient être mis en place dès la phase de conception et les résultats devraient être suivis selon un mode dynamique tout au long de la durée de vie du programme.

### III. Objectifs, domaines d'activité du programme et résultats escomptés

#### A. Objectifs

14. Conformément aux priorités gouvernementales, le PNUD appuiera les efforts que déploie le peuple ukrainien pour passer à un système démocratique et à une économie de marché. Le cadre de coopération a pour objet d'aider le Gouvernement et le peuple ukrainiens à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles pour pouvoir formuler et mettre en oeuvre des politiques qui déboucheront sur un modèle de croissance durable et équitable de qualité, favorable au développement humain, à la protection de la sécurité humaine et à la réduction de la pauvreté.

15. L'aide du PNUD sera axée sur trois domaines d'activité du programme qui sont interdépendants et complémentaires : a) renforcement de la démocratie; b) promotion de la sécurité commune et du développement humain; et c) amélioration de la protection de l'environnement et du développement durable. On tiendra systématiquement compte des questions de parité dans tous les domaines d'activité du programme.

16. Le PNUD encouragera une démarche intégrée et sexospécifique en matière d'assistance. Pour que l'aide réponde bien à la demande et que les résultats soient durables, tous les programmes feront fond sur les institutions et les partenariats. Il s'agira entre autres d'utiliser les ressources de base du PNUD en tant que capitaux d'amorçage propres à faciliter la mobilisation de fonds auprès de diverses sources externes et internes. Le PNUD adoptera une stratégie bâtie sur les possibilités de développement, les partenariats et le dialogue qui lui permettront de rester le principal partenaire du Gouvernement dans le renforcement du processus de transition et de ses résultats. Tous les programmes bénéficiant de l'assistance du PNUD se conformeront aux principes ci-après :

a) *Formulation des politiques.* Tous les programmes serviront principalement à appuyer les politiques en faveur d'une croissance durable et équitable, du développement humain et de la réduction de la pauvreté par le biais de services consultatifs novateurs basés sur des travaux de recherche et des expériences opérationnelles au niveau local;

b) *Mise en oeuvre des politiques.* Tous les programmes privilégieront le renforcement des capacités nécessaires à la mise en oeuvre des politiques, en particulier la responsabilité active des pouvoirs locaux et de la société civile pour ce qui est d'exiger des services publics de qualité;

c) *Partenaires.* Tous les programmes procéderont de stratégies reposant sur les partenariats que le PNUD établira notamment avec le Gouvernement, les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. En outre, le PNUD collaborera étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales internationales. Le PNUD jouera aussi un rôle critique en matière de coordination des donateurs puisqu'une des grandes fonctions du coordonnateur résident est d'assurer un appui cohérent du système des Nations Unies à l'Ukraine conformément à ce qui est à présent prévu dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) *Participation.* Le principe de la nouvelle constitution ukrainienne – selon lequel les citoyens sont libres de diriger leur existence comme ils l'entendent – sera la pierre d'angle des programmes du PNUD. Pour réunir le consensus sur les politiques essentielles, on insistera sur la communication entre les pouvoirs nationaux et locaux et la société civile;

e) *Résultats.* Le bureau de pays et tous les responsables de programme pratiqueront la gestion axée sur les résultats pour évaluer aussi bien l'exécution que les répercussions des activités, en particulier sur la qualité de vie.

## **B. Bonne gouvernance**

17. Pour promouvoir une croissance et un développement humain durables et équitables en Ukraine, il importe d'améliorer la gouvernance. Le programme sur la gouvernance aidera le Gouvernement à formuler les dispositions voulues et à renforcer les capacités institutionnelles, ce qui facilitera la réalisation du potentiel humain. Diverses formes d'appui concerté et interdépendant seront axées sur :

a) la concertation politique en faveur du développement humain; b) les moyens dont les pouvoirs publics ont besoin pour formuler et mettre en

oeuvre des politiques reposant sur un vaste consensus social; c) la décentralisation et le renforcement des administrations locales; et d) la prise de décisions en toute connaissance de cause par les organisations officielles et les organisations de la société civile.

### **Concertation politique en faveur du développement humain**

18. Les rapports nationaux sur le développement humain continueront d'être pour le PNUD le principal instrument de mobilisation en faveur du développement humain, de la sécurité commune et de la réduction de la pauvreté. À l'occasion des futurs rapports sur le développement humain on renforcera la tendance croissante en Ukraine à se fonder sur des travaux de recherche, des débats publics et la recherche de consensus pour améliorer la formulation des interventions gouvernementales. Les quatre prochains rapports sur le développement humain constitueront une série axée sur l'interdépendance entre développement humain et gouvernance. Pour établir ces rapports, on fera principalement appel aux institutions nationales – pouvoirs nationaux et locaux, milieux universitaires, organisations de la société civile et médias – en s'attachant plus particulièrement à renforcer les moyens dont elles disposent pour recueillir et analyser des données puis examiner et diffuser de façon transparente les conclusions.

### **Gouvernance et développement participatifs**

19. Au moment où l'Ukraine aborde une nouvelle phase de réformes, il est indispensable de repenser le rôle de l'État et les rapports du secteur public avec le secteur privé et la société civile. Le PNUD continuera d'appuyer les réformes visant à rendre la prise de décisions des administrations publiques plus transparente et à responsabiliser ces administrations. Ceci ira de pair avec une composante essentielle de la réforme, à savoir une participation accrue des citoyens à la formulation des politiques et à la prise de décisions. À cet égard, les domaines prioritaires seront les suivants : participation des groupes de la société civile, promotion des droits de l'homme, inclusion de mécanismes de transparence et de responsabilisation, recours aux technologies de l'information et des communications et à d'autres modalités de communication pour faciliter l'accès du public à l'information.

20. Le PNUD continuera d'appuyer la décentralisation, qui passe par la consolidation des dispositions législatives permettant de déléguer des pouvoirs aux niveaux régional et local, et le développement des capacités des autorités locales, qui jouent des rôles très divers en faveur du développement, en particulier en encourageant et soutenant le développement économique et humain à l'échelon local. À titre d'exemple, les autorités locales jouent un rôle crucial pour l'établissement de conditions politiques et institutionnelles propices aux petites et moyennes entreprises locales ainsi que pour la production et la fourniture de biens et de services tant publics que privés. Le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer les compétences et les moyens des autorités locales. Ainsi, des interventions sociales, économiques et environnementales, axées sur la fourniture de biens et de services tant publics que privés, permettront d'améliorer la gouvernance au niveau local. Une des priorités sera de constituer de nouveaux partenariats entre les autorités locales, le secteur privé et les organisations de la société civile, car c'est un moyen d'améliorer les services publics et de stimuler les activités économiques locales. On aura recours aux meilleures pratiques qu'on aura pu constater pour orienter l'évolution politique et institutionnelle nationale.

### **Intégrité et société civile**

21. L'appui du PNUD à la formulation des politiques et à la décentralisation ira de pair avec le renforcement des capacités des pouvoirs nationaux et locaux ainsi que des organisations de la société civile, afin de promouvoir des interventions gouvernementales axées sur la transparence, la responsabilisation et les droits de l'homme. Ainsi, le Programme contribuera directement à l'amélioration du fonctionnement et des moyens dont disposent les pouvoirs nationaux et locaux, et permettra aux individus de prendre part à cet effort et d'y trouver de quoi assurer leur propre valorisation. Cet effort portera aussi sur certains organismes – tels que ceux qui dispensent des services sociaux aux pauvres et aux personnes vulnérables – qui fournissent une assistance aux séropositifs et défendent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Le PNUD fournira à ces organismes un espace neutre propice à leur participation à la concertation politique et à la recherche du soutien de l'opinion publique.

### **Partenaires et résultats escomptés**

22. Les domaines d'activité du programme correspondent aux objectifs du cadre de résultats stratégiques, à savoir le renforcement d'un gouvernement participatif et la prise en compte des questions relatives à la parité. Les principaux partenaires seront le Gouvernement, les autorités locales et les organisations de la société civile. De même, le PNUD établira des partenariats avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Agence canadienne de développement international, le Gouvernement néerlandais et d'autres donateurs. Les résultats escomptés, qui sont conformes au cadre de résultats stratégiques et aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sont les suivants : a) un nombre appréciable de documents politiques et/ou d'avis, tels que les rapports nationaux sur le développement humain, passent dans les politiques nationales et locales; b) la concertation en participation est de règle pour la formulation des politiques nationales sur la réforme, la décentralisation et la société civile, ce qui favorise la gouvernance et la lutte contre la pauvreté; c) le développement des partenariats entre les autorités locales, les organisations non gouvernementales, et les organisations de la société civile et du secteur privé découle des interventions du programme en faveur de la démocratie et d'une économie de marché; d) les organisations de la société civile, traduisant les priorités communautaires, participent de plus en plus à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques nationales et locales.

### **C. La sécurité commune et le développement humain**

23. Le PNUD appuiera l'action du Gouvernement visant à faire de la réduction de la pauvreté la principale priorité du programme de réforme. L'expérience unique du PNUD en matière de réduction de la pauvreté sera mise à profit, notamment pour ce qui est de mesurer la pauvreté, faire participer les pauvres à la prise de décisions, tenir pleinement compte des considérations de parité et veiller à ce que les données d'expérience communautaires inspirent la formulation et la mise en oeuvre des politiques tant au niveau local que national. Conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on

s'attachera aux politiques de croissance propices au développement humain et à la réduction de la pauvreté et à celles qui financent le développement du capital humain, visant par exemple l'amélioration des résultats scolaires à l'aide de moyens informatiques.

### **Politiques en faveur des pauvres et réduction de la pauvreté**

24. Le PNUD aidera le Gouvernement à appliquer sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lancée en août 2001. Ce faisant, le PNUD mettra son expérience à profit pour l'aider à formuler des politiques sociales et économiques, à renforcer la réforme du secteur agricole et à promouvoir les petites et moyennes entreprises. Le PNUD continuera de faciliter l'accès des responsables nationaux et locaux à des avis de qualité pour les aider à formuler en faveur des pauvres des politiques macroéconomiques et sociales qui fassent un tout. Dans le même esprit, le PNUD continuera de soutenir la réforme du secteur agricole, indispensable à toute amélioration sensible du bien-être de la population rurale. On s'attachera non seulement à transformer les exploitations collectives et le mode de propriété des terres en faisant jouer les mécanismes de l'économie de marché, mais encore à faciliter l'accès de la population rurale à des services consultatifs, technologiques et financiers pour améliorer leurs moyens d'existence.

25. Afin de promouvoir l'économie locale dans une optique de développement humain, on accordera une priorité élevée à la coordination avec les autorités nationales et locales. Le PNUD fera fond sur l'expérience acquise dans le cadre du projet sur les petites et moyennes entreprises pour relancer les entreprises et favoriser ainsi le développement économique urbain, tout en appuyant davantage d'interventions génératrices de revenus et d'emplois. Il importera tout particulièrement de fournir un appui en faveur de la réglementation du marché de l'emploi, du perfectionnement des compétences assorti du transfert des technologies, de la croissance des petites et moyennes entreprises dans le secteur privé, et de la fourniture de services aux entreprises, en particulier financiers, par exemple par le biais de coopératives de crédit ou d'institutions de microfinancement. On privilégiera les jeunes et les femmes pour la formation et le développement des entreprises. De même, on aidera le cas échéant à tirer les enseignements voulus

des expériences acquises dans des pays voisins tels que la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

### **Éducation et informatique**

26. L'évolution rapide des structures économiques et sociales que connaît l'Ukraine appelle un remaniement complet des politiques et des systèmes d'éducation. Le PNUD aidera le Gouvernement à faire correspondre ses services d'éducation à la demande d'une économie de marché.

27. On s'emploiera tout particulièrement à appuyer les technologies modernes de l'information et le recours plus systématique à l'Internet pour mettre en commun le savoir et l'apprentissage. Le PNUD s'attachera surtout à faciliter l'accès aux technologies de l'information des groupes à faible revenu, au premier chef dans les zones rurales, pour tenter de réduire la fracture numérique qui s'aggrave dans le pays. L'avance de la mondialisation impose aux établissements d'enseignement de veiller à ce que leurs diplômés aient acquis des compétences modernes fondamentales, telles qu'une bonne maîtrise des technologies de l'information, pour que l'Ukraine soit plus compétitive au niveau international. C'est pourquoi le PNUD appuiera l'usage de l'informatique, qui peut favoriser considérablement la croissance en ouvrant comme jamais l'accès au savoir, au commerce électronique, aux informations sur les marchés, aux possibilités d'investissement et aux emplois électroniques. Le PNUD s'efforcera par ailleurs de faire servir l'informatique à la démocratisation des formes de gouvernement grâce à la multiplication des courants d'information et des possibilités de concertation politique plus efficace.

### **Prévention du VIH/sida**

28. Selon les données les plus récentes, le VIH a acquis l'ampleur d'une épidémie en Ukraine. Des estimations non officielles révèlent qu'entre 250 000 et 400 000 Ukrainiens seraient porteurs du virus, dont une majorité de jeunes de 18 à 28 ans infectés pour la plupart par injection de drogues. Pour remédier à cette situation alarmante, le PNUD, dans le cadre d'un programme conjoint baptisé ACT NOW auquel participent cinq organismes des Nations Unies, collaborera étroitement avec le Gouvernement et d'autres partenaires du développement pour apporter un appui diversifié à l'exécution du plan national de lutte contre le VIH/sida. Le PNUD offrira à ce titre un



module de renforcement des capacités associant l'élaboration de politiques et le développement institutionnel, la constitution de réseaux d'information à l'appui des mesures de prévention, et la défense des droits de l'homme afin d'améliorer les soins et les traitements offerts aux populations touchées. Ce module comprendra plusieurs volets : promotion de modes de vie plus sains chez les jeunes; soutien aux efforts de réduction de la demande de drogues; renforcement des capacités de diverses organisations professionnelles et communautaires en matière de prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles (MST) et organisation de campagnes de sensibilisation avec la participation active des médias et des personnes séropositives. Le PNUD s'attachera aussi à aider les jeunes à constituer des groupes de pairs, à inciter les séropositifs à se mobiliser et à favoriser une meilleure coordination des efforts à l'échelle nationale.

#### **Améliorer la sécurité humaine et la prévention des conflits**

29. Le PNUD continuera d'approfondir son soutien au Programme d'intégration et de développement de la Crimée qui a inauguré une nouvelle phase en juin 2001. Le principal objectif de ce programme est d'aider le Gouvernement à maintenir la paix et la stabilité en Crimée par la réinstallation et la réinsertion pacifiques de plus de 260 000 personnes, pour la plupart des Tartares de Crimée de retour dans leur patrie dont ils avaient été déportés à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le programme s'attache à accroître la sécurité commune des habitants de la Crimée en favorisant la bonne gouvernance, au profit du dialogue, de la participation et du renforcement des capacités; la tolérance, par l'action éducative et culturelle; et la lutte contre les inégalités socioéconomiques (par l'élargissement de l'accès au crédit, aux compétences professionnelles, aux services sociaux de base et aux infrastructures communautaires). Les femmes et les enfants bénéficient en priorité du programme. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour étendre cette stratégie à de nouvelles communautés d'anciens déportés, en mettant en place un système d'alerte rapide et en tirant les principaux enseignements du programme pour mieux guider les choix collectifs ukrainiens.

30. Le PNUD continuera aussi à aider les populations vivant à l'intérieur du périmètre touché par Tchernobyl

afin d'atténuer les effets de la catastrophe pour le développement humain par la réadaptation psychologique et sociale, le relèvement et le développement économiques et la régénération de l'environnement. Bien que la centrale nucléaire de Tchernobyl ait fermé en décembre 2000 (près de 15 ans après la catastrophe), ses conséquences sociales, économiques et écologiques se prolongeront à très long terme. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD continuera d'appuyer les autorités nationales et locales, les centres de développement communautaire et les communautés locales afin d'atténuer les conséquences à long terme de la catastrophe en élargissant les perspectives de développement. Des mesures de prévention seront prises pour mettre un frein à la contamination radioactive du Dniepr, qui assure l'approvisionnement en eau de près de 30 millions de personnes.

#### **Partenariats et résultats escomptés**

31. Ce domaine d'activité recouvre trois axes stratégiques : la réduction de la pauvreté, la parité hommes-femmes et, dans une certaine mesure, la gestion des situations spéciales de développement. Les principaux partenaires associés à cette action sont le Gouvernement, les collectivités locales et les organisations de la société civile. Des alliances seront également forgées avec : a) le Department for International Development (DFID) du Gouvernement britannique, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Union européenne et la Banque mondiale dans le domaine de la réduction de la pauvreté; b) le Gouvernement et le secteur privé dans les domaines de l'éducation et de l'informatique; c) l'Italie, l'Agence suédoise de développement international (SIDA), USAID, la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies dans le domaine du VIH/sida; et d) le DFID, la SIDA, la Direction du développement et de la coopération du Gouvernement suisse (SDC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Turquie, la Grèce, le système des Nations Unies et d'autres intervenants dans le domaine de la sécurité humaine. Parmi les résultats escomptés, conformément au cadre de résultats stratégiques et aux objectifs du Sommet du Millénaire, figurent : a) des perspectives plus larges de création d'emplois, de formation de revenus et de création d'entreprises par le biais de politiques en faveur des pauvres; b) un accès élargi aux services éducatifs, sociaux et économiques moyennant un recours plus

fréquent aux technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales; c) une baisse du nombre de cas de VIH/sida grâce à une action de prévention dans les zones et auprès des groupes vulnérables; d) l'accroissement du nombre de communautés participant aux activités d'insertion et maintien de la paix, de l'harmonie sociale et du développement selon des approches communautaires en Crimée et à Tchernobyl.

#### **D. Protection de l'environnement et développement durable**

32. Le PNUD intensifiera les efforts menés avec ses partenaires nationaux pour mieux intégrer l'utilisation durable des ressources naturelles dans les politiques en faveur de la croissance économique, du développement humain et de la réduction de la pauvreté. Ce programme aidera le Gouvernement à élaborer des politiques adaptées et à se doter de capacités de gestion durable de l'environnement en encourageant l'adoption de modes de développement durable ayant toutes les chances de succès à long terme. Ainsi, le Gouvernement pourra mieux remplir ses obligations nationales et internationales, notamment celles découlant des conventions internationales. Le PNUD appuiera les activités en amont et en aval dont l'objectif commun est la poursuite de politiques rationnelles et leur application effective. Ce faisant, l'accent sera mis sur les liens existant entre les facteurs sociaux, économiques et écologiques. L'appui du PNUD à ce programme d'activité passera par la mobilisation de divers soutiens, principalement du Fonds pour l'environnement mondial, de Capacités 21 et du Fonds d'affectation spéciale par thème du PNUD.

##### **Développement durable**

33. Conformément aux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de développement durable. Le PNUD s'appuiera sur cet acquis pour renforcer encore davantage les politiques nationales et le développement institutionnel en faveur du développement durable. À cet effet, il commencera par s'inspirer de deux manifestations décisives – le Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) en 2002 et la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à Kiev en 2003. Par le biais de ces initiatives, le PNUD s'efforcera d'appuyer la formation d'un consensus sur les politiques

environnementales européennes (en mettant tout particulièrement l'accent sur les nouveaux États indépendants), créant les conditions d'un débat public sur les priorités à suivre en Ukraine.

34. Pendant les préparatifs de ces manifestations, le PNUD apportera son concours, par des approches participatives, aux travaux ci-après : a) réalisation d'études et de recherches sur les tendances locales et nationales; b) facilitation de la concertation intersectorielle sur les problèmes nationaux, régionaux et mondiaux; c) mise en commun des connaissances et des données d'expérience : et d) définition des perspectives de développement durable. Le PNUD s'efforcera de tirer parti des connaissances accumulées dans ce cadre, s'agissant en particulier de l'appui au processus de la conférence de Rio+10, pour mettre à l'essai des mesures décentralisées de développement durable en collaboration avec le Gouvernement, par exemple, dans les zones montagneuses de l'Ukraine.

##### **Protection et gestion de l'environnement**

35. L'Ukraine est riche en ressources naturelles et en diversité biologique et ses eaux internationales revêtent une importance mondiale. Les activités industrielles et la consommation énergétique du pays ont des incidences sur l'évolution du climat mondial. Le PNUD s'efforce donc de renforcer les moyens dont disposent le Gouvernement, les ONG et les organisations de la société civile pour suivre des démarches axées sur l'être humain dans les domaines de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des autres ressources naturelles (zones humides). Ces activités s'articuleront avec celles relatives à la protection des systèmes biologiques nourriciers, la gestion des ressources terrestres et en eau, l'amélioration de la qualité de la vie et la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, une aide sera apportée à la gestion rationnelle des zones protégées et des ressources forestières dont dépend la survie des écosystèmes forestiers et montagnards.

36. Les problèmes associés à la pollution industrielle, la qualité de l'eau et l'efficacité énergétique seront également pris en compte afin de réduire la détérioration de l'environnement, en particulier dans les zones urbaines, et d'atténuer les changements climatiques. Les industries en milieu urbain et les systèmes énergétiques ukrainiens sont des intervenants majeurs dont l'impact est négatif sur l'évolution du climat mondial. Des initiatives seront lancées dans les

domaines de la lutte contre la pollution, du rendement énergétique, de la gestion des déchets et de la gestion intégrée des sols afin de promouvoir les pratiques écologiquement rationnelles à l'échelle locale et communautaire.

37. Le PNUD aidera l'Ukraine à aligner ses pratiques sur les lois, les normes et les directives de l'Union européenne en matière d'environnement, condition également fondamentale pour l'adhésion future de l'Ukraine. Le PNUD s'attache aussi à aider le Gouvernement à protéger les avoirs du pays au niveau mondial par des alliances avec ses initiatives régionales et mondiales. Par exemple, on fera appel aux projets régionaux concernant les eaux internationales, la préservation de la diversité biologique et les changements climatiques.

### Résultats escomptés

38. Les principaux partenaires intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement sont le Gouvernement, les autorités municipales et les organisations de la société civile. Le partenariat avec USAID et l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (USEPA) sera poursuivi et les liens avec de nouveaux partenaires donateurs comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres instances, seront resserrés. Parmi les résultats escomptés conformément au cadre de résultats stratégiques figurent : a) l'élaboration de politiques conformes aux engagements internationaux en matière de protection de l'environnement et de développement durable; b) la prise en compte des questions d'environnement dans la planification et la gestion nationales et locales du développement; c) l'adoption de mesures rationnelles pour la réduction des gaz à effet de serre; d) le suivi de logiques directives et communautaires du développement durable dans les zones montagneuses vulnérables dont on pourra reproduire ou adapter les principes à l'échelle du pays.

## IV. Dispositions relatives à la gestion

39. *Élaboration et gestion des programmes.* Le nombre de projets sera réduit pour affiner l'orientation générale et l'impact des programmes. Les programmes seront élaborés dans le cadre de partenariats, en coopération avec le Gouvernement, les autorités

locales, les organisations de la société civile et les organisations donatrices. Comme lors du cycle de programmation précédent, l'exécution nationale sera la principale modalité suivie pour les projets appuyés par le PNUD. Il sera fait appel aux services des organismes des Nations Unies en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs. Une formation supplémentaire aux modalités administratives de l'exécution nationale sera mise en place, ainsi que des services d'appui dans les secteurs où l'on manque de moyens pour l'exécution nationale. L'exécution par des ONG ou l'exécution directe ne seront envisagées que dans des circonstances spéciales. On favorisera les approches axées sur les programmes dans les trois domaines du CCP. Les initiatives novatrices, originales, axées sur des projets ou des activités qui répondront aux besoins de services consultatifs en matière de politiques seront encouragées sous couvert d'un dispositif général d'appui consultatif.

40. *Suivi, examen et établissement de rapports.* Tous les projets seront soumis aux procédures de suivi et d'évaluation du PNUD, y compris aux rapports sur l'avancement des travaux, rapports techniques, examens tripartites et visites d'inspection des projets. Le bureau de pays appliquera le cadre de résultats stratégiques et tous les programmes seront soumis à une planification et une gestion des travaux axées sur les résultats. Les outils de gestion axés sur les résultats seront fusionnés afin que le Gouvernement et le PNUD puissent mieux évaluer les résultats et l'impact des programmes. Des rapports normalisés seront présentés aux donateurs sur la base d'accords de partage des coûts.

41. *Coordination et création de réseaux.* Le coordonnateur résident jouera un rôle vital dans la mise en oeuvre des mécanismes du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'équipe de pays ne se bornera pas à partager les informations dont elle dispose mais veillera à harmoniser sa programmation avec celle des autres organismes des Nations Unies. Le coordonnateur résident et le PNUD dans son ensemble continueront à appuyer le Gouvernement dans ses efforts de coordination avec les donateurs. Le PNUD cherchera aussi à mettre au point des réseaux consultatifs, qui réuniront des experts et des institutions des administrations publiques, des organisations non gouvernementales et du secteur privé pour le partage des connaissances.

42. *Partenariats stratégiques et mobilisation des ressources.* Pour l'élaboration des programmes, avec l'appui de ressources de base, on s'attachera à promouvoir des partenariats propres à mobiliser soutiens et ressources. Le montant annuel des ressources de base s'élevant à un million de dollars environ selon les projections actuelles, le bureau de pays devra s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires à partir de sources à la fois nationales et internationales. Au vu des tendances passées, et selon les premiers chiffres disponibles en matière d'aide publique au développement (APD), toutefois, ce montant annuel pourrait éventuellement passer à 2,5 millions de dollars. On s'efforcera de trouver des solutions inédites avec le secteur privé pour appuyer des domaines particuliers de l'intervention du PNUD.

43. *Information et stratégie médiatique.* Dans le cadre de la stratégie adoptée par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information, le PNUD adoptera une approche dynamique et volontariste pour diffuser les enseignements à tirer de ses programmes pour le développement. D'importantes alliances seront forgées avec les médias dans le cadre des programmes ou par le biais des bons offices du représentant résident. Des conférences de presse et des communiqués de presse seront programmés à intervalles réguliers, tous les moyens de communication seront mis à profit et l'accent sera mis sur la communication par les technologies de l'information.

## Annexe

### Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Ukraine (2002-2005)

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Report estimatif	(218)	Y compris le report des MCARB 1, des MCARB 2 et les précédentes allocations au titre des SAAO
MCARB 1.1.1	4 885	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	115	
<b>Total partiel</b>	<b>4 782<sup>a</sup></b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 000	
Participation aux coûts de tierces parties	6 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	2 000	
dont :		
FEM	1 800	
Capacités 21	200	
<b>Total partiel</b>	<b>10 000</b>	
<b>Total général</b>	<b>14 782<sup>a</sup></b>	

*Abréviations* : MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; SAAO = services d'appui administratif et opérationnel.

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.